

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/12/2009

Réception par le Prefet : 15/12/2009

Publication : 17/12/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2009-5-3-7

Séance du jeudi 10 décembre 2009

### **BUDGET PRIMITIF 2010 POLITIQUE A01 : CONSTITUTION D'UN RESEAU ROUTIER STRUCTURANT (PROGRAMMES AA11 À AAA1, A111, A112 ET A113)**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général
- VU l'avis favorable de la Commission de la Voirie, des Infrastructures Routières et des Transports du 24 novembre 2009,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- vote au chapitre 23 nature 23151 (programmes AA111 à AAA1) :
  - ↳ un montant de 50 000 € TTC en Autorisations de Programme ;
  - ↳ un montant de 20 912 000 € TTC en Crédits de Paiement ;selon le tableau annexé au rapport.
  
- vote au chapitre 21 nature 2151 (programme A111) :
  - ↳ un montant de 1 469 000 € TTC en Autorisations de Programme ;
  - ↳ un montant de 3 950 000 € TTC en Crédits de Paiement ;selon le tableau annexé au rapport.
  
- vote au chapitre 20 nature 2031 (programmes AA111 à AAA1, A111, A112, A113) :
  - ↳ un montant de 921 000 € TTC en Crédits de paiement ;selon le tableau annexé au rapport.

- vote au chapitre 20 nature 2033 (programmes AA111 à AAA1, A111, A112) :
  - ↳ un montant de 121 000 € TTC en Crédits de Paiement ;selon le tableau annexé au rapport.
  
- vote au chapitre 204 nature 2042 (programmes AT111, AW111) :
  - ↳ un montant de 112 000 € TTC en Crédits de Paiement ;selon le tableau annexé au rapport.
  
- vote un montant de 2 770 000 € de recettes suivant la répartition suivante :
  - ↳ un montant de 526 000 € TTC (programme A111, chapitre 13, nature 1328) ;
  - ↳ un montant de 164 000 € TTC (programme A111, chapitre 13, nature 1324) ;
  - ↳ un montant de 100 000 € TTC (programme A111, chapitre 13, nature 1322) ;
  - ↳ un montant de 10 000 € TTC (programme A111, chapitre 21, nature 2151) ;
  - ↳ un montant de 800 000 € TTC (programme ARO11, chapitre 13, nature 1321) ;
  - ↳ un montant de 600 000 € TTC (programme ARO11, chapitre 13, nature 1324) ;
  - ↳ un montant de 370 000 € TTC (programme AT111, chapitre 13, nature 1322) ;
  - ↳ un montant de 200 000 € TTC (programme AM111, chapitre 13, nature 1322).

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions